

**Convention-cadre bourguignonne
en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte
avec
Communauté de Communes Entre Nièvre et Forêts**



Entre Nièvres
et Forêts
communauté de communes

Historique et contexte régional :

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

1. Contexte et objet du présent document :

La politique globale de développement d'Entre Nièvres et Forêts se construit depuis plus de 10 ans sur une démarche de projet de territoire guidé par le principe du triptyque du développement durable, actées par délibérations. Ceci c'est traduit par la réalisation de plusieurs opérations visant : la protection d'espaces naturels, la lutte contre la précarité énergétique. Lors du débat national sur la transition énergétique -organisé sur le territoire -puis avec l'AMI TEPos en Bourgogne, l'engagement vers le défi de la transition énergétique s'est affirmé.

La Communauté de Communes Entre Nièvres et Forêts s'est engagée dès 2013 dans la démarche TEPos afin de mettre en œuvre sa stratégie en faveur de la transition écologique et énergétique et de la croissance verte. Cet engagement se trouve renforcé et confirmé dans la candidature à l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dans le cadre duquel il a été désigné lauréat le 9 février 2015 par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ainsi que « Zéro pesticides » pour 5 des 13 communes de la communauté de communes.



La marge de progrès est importante (taux d'autonomie 2010=12%), mais atteignable si on considère la production d'énergie renouvelable et les efforts à porter en terme de sobriété et d'efficacité énergétique ; plus difficile au regard de la diminution des gaz à effet de serre liés aux déplacements.

Dans ce contexte, la présente convention-cadre décrit le projet de territoire de la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte. La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du conseil régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet de la collectivité Entre Nièbres et Forêts apportera un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité ; chaque dispositif de soutien financier faisant l'objet des procédures de programmation et de gestion qui lui sont propres.

Porté par la communauté de communes et le Comité de Développement du Territoire, l'ambition TEPCV vise à travailler à ce qu'il est possible de faire en local, en proximité, sur le territoire en tenant compte des spécificités et en mutualisant les expériences. Constitué autour d'un groupe de suivi d'élus et citoyens férus de technique et volontaires pour initier le changement, la réflexion s'appuie sur le réseau d'experts et partenaires qui nous soutiennent déjà (siseen, ALE, Ademe, Région, Pays, DDT DREAL via le comité de suivi trimestriel TEPos).

L'élu référent est : Jacques LEGRAIN, Président de la Communauté de Communes Entre Nièbres et Forêts. Il a pour rôle d'être l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire. En cas de candidatures regroupées, il assure la coordination institutionnelle des collectivités concernées.

Le responsable technique du lauréat est : Gaëlle PUECH, agent de développement local. Il est l'interlocuteur technique de la communauté de travail régionale.

Le référent de la **communauté régionale de travail** est, pour cette convention-cadre : Cécile COLSON, ADEME-Bourgogne.

Il est l'interlocuteur privilégié du territoire/collectivité pour cette convention-cadre, charge à lui d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et s'en faire le relais.

2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire

Le territoire Entre Nièbres et Forêts, fort de potentiels (notamment la biomasse), sur un espace rural à dominante agricole et forestier de 240km², souhaite se positionner comme territoire innovant et contribuer aux objectifs européens du 3X20, et engager les 3971 habitants dans ce mouvement.

Les enjeux sont les suivants :

- développer les énergies renouvelables. La part actuelle du renouvelable issue du territoire correspond seulement à l'utilisation du bois-chauffage domestique (~2.8MW) et quelques toitures photovoltaïques (~0.1Mwcrête). Le territoire veut aller plus loin dans la valorisation de ces ressources : bois communal et linéaires (émergence de chaufferies communales et réseaux chaleur) et les déchets (unité de méthanisation).
- réduire la dépendance aux énergies fossiles dominantes (65% des 131GWh consommés sur le territoire sont d'origine fossile) pour réinjecter cette manne, en partie localement.
- accompagner la rénovation énergétique du patrimoine public et privé notamment auprès des publics en précarité énergétique. En effet, les caractéristiques de l'habitat (ancien et peu ou pas rénové) cumulé au faible niveau de revenu : pose un problème actuel et à venir (31% des ménages en précarité énergétique). Pour le patrimoine des collectivités, celles-ci se doivent d'être exemplaires avec leur bâtiments, particulièrement les logements (1.6GW pour le patrimoine immobilier des collectivités)

- relancer l'économie locale et créer de l'emploi :

Revalorisation d'activités peu solvables (*entretien de délaissés, entretien manuel des espaces publics par l'embauche de chômeurs de longue durée = expérimentation en cours avec ATD Quard Monde*) Création d'activité via la valorisation de ressources locales, Amélioration des gains de productivité grâce aux économies (*les commerces sont à l'origine de 30% des consommations du secteur tertiaire avec une forte conso en électricité spécifique*) Montée en compétence des professionnels du bâtiment (formation professionnelle sur la rénovation énergétique et l'utilisation de nouveaux équipements et matériaux), Evolution du marché (l'encouragement aux travaux d'amélioration du bâti et de lutte contre la précarité énergétique)

= faire circuler la richesse sur le territoire par la commande publique et privée subventionnée

- promouvoir une construction collective d'un projet commun en inscrivant la transition énergétique dans le débat public et faire connaître les acteurs de référence (EIE, Ademe) : développer la culture de chacun sur l'énergie, la reterritorialisation des sociétés, et communiquer sur une image positive d'un territoire en mouvement.

3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire

L'avancement de la démarche TEPos et le cap des 100% positif en 2030 permet de construire un projet basé sur la relocalisation de l'activité = consommer local et renouvelable.

Pour y parvenir deux principaux objectifs sont poursuivis : **sobriété et efficacité énergétique**.

Et pour être conséquente, la diminution des consommations doit être expliquée ; c'est ce qui justifie l'importance du volet : **médiation**, sur l'énergie et au-delà sur la préservation de l'environnement.

Pour avancer sûrement, le projet de territoire se base sur ses ressources (naturelles et humaines) et c'est en observant et synchronisant les actions et richesses de chaque acteur que la collectivité accompagne ou suscite le développement des **productions d'origine renouvelable**.

La coordination de ces 3 axes de travail conduit à mieux vivre sur le territoire, à faire vivre en participant à la croissance non délocalisable.

Le partage de la démarche avec le plus grand nombre d'acteurs (élu /particulier/socio-économique) est un facteur de réussite. L'appropriation du projet sous diverses formes est encouragée, avec le comité de territoire- pour que chaque citoyen, aujourd'hui et à l'avenir, s'implique et y participe à son niveau.

La transition justement, qualifiée d'écologique, énergétique parfois de rupture conserve comme principe : le **changement** et celui-ci doit être accompagné.

4. Illustration de chaque axe stratégique en typologie d'actions envisagées

SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE :

- sur le patrimoine public :
 - opérations de rénovation énergétique sur les bâtiments publics
 - modernisation de l'éclairage public et extinction de points lumineux
- encouragement des particuliers et entreprise pour des rénovations énergétiques et des équipements performants
 - aide à l'auto-réhabilitation accompagnée
 - plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat pour un appui aux projets de rénovation de A à Z
 - diagnostic énergétique des commerces et sensibilisation des professionnels en réunion
- mobilité
 - Création d'une plateforme de fret ferroviaire sur la zone d'activité
 - Etude de faisabilité d'une ouverture de voie ferrée aux voyageurs
 - signalisation d'aire de co-voiturage, création de parcours pédi/vélo/équi-bus.
 - Circuit-court de maraîchage, portage de colis alimentaire et culturel et transport de personnes

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES :

- Accompagnement du projet privé de méthanisation industrielle
- Captation de chaleur sur les industries locales pour un potentiel réseau de chaleur
- Accompagnement sur la réflexion d'un projet de parc éolien
- Aide à l'émergence de la valorisation du bois de 3^{ème} catégorie : plateforme de stockage de plaquette, plan de gestion des linéaires (DYNAMIC Bois avec Pays Bourgogne Nivernaise), Achat de broyeur itinérant pour paillage
- Encouragement du bois énergie par des chaufferies communales et réseau de chaleur
- consommation locale du bio-carburant prémerycois
- photovoltaïque sur friche industrielle

MEDIATION

- sensibilisation des élus et techniciens à l'environnement, à l'utilisation des espaces publics et naturels (formation théorique et pratique) = urbanisme durable
- PLUi avec une stratégie énergétique forte en appui du futur SCoT
- Education à l'environnement vers le public scolaire et le grand public (FAEP, animation ponctuelles, lettre d'info, sorties pédagogiques, équipements de sites naturels, débats et conférences, restauration d'espaces naturels)
- Equipement en matériel pédagogique (suivi des conso, kit énergie)

- Conseil et promotion de l'habitat durable : plateforme habitat hébergée dans un bâtiment-vitrine des artistes et artisans d'art éco-rénové lors de chantiers participatifs.

Le soutien de l'État dans le cadre du label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte permettra d'accompagner des investissements visibles, avec un impact fort sur les enjeux territoriaux de transition énergétique. Afin de répondre à ces attentes, la Communauté de communes souhaite concentrer les financements au titre de ce dispositif sur quelques actions phares dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage et l'éducation à l'environnement. À titre indicatif, il s'agira principalement de :

- la rénovation des bâtiments publics

Sélection des projets en cours suivant l'état des lieux de l'Audit Énergétique Global (*réalisé à l'échelle intercommunale en 2014*) et selon les critères suivants : Occupation quotidienne /visibilité de la population/niveau de performance (étiquette C ou réduction -50kW)

- la modernisation de l'éclairage public

Réflexion avec le syndicat d'énergie délégué, sur l'extinction de certains points /Remplacement des points avec ballon fluo-compact

- l'Éducation au Développement Durable

Constitution d'un équipement pour l'animation (achat de kit énergie, d'outil de mesure) + achat de prestation d'animation, création d'aire de covoiturage

Par ailleurs Entre Nièvres et Forêts ambitionne de solliciter l'enveloppe de 2 millions de subvention afin de soutenir son projet de territoire global qui propose des opérations dans les six domaines prioritaires

5. Calendrier prévisionnel

Pour les actions mobilisables sur les fonds TEPcv, la construction des plans de financement, la liste arrêtée des divers maîtres d'ouvrage fait l'objet de réunions de travail localement. Une signature est envisagée pour juillet 2015.

Aujourd'hui et d'ici 3 ans une intervention est programmée sur les bâtiments publics, en faveur de la promotion d'un urbanisme durable et de l'Éducation au Développement Durable.

Pour les autres actions (cf article 4) relevant davantage des domaines l'économie circulaire, la production d'énergie renouvelable, la réduction des gaz à effet de serre, elles seront mises en œuvre sur la durée du mandat intercommunal 2014-2020.

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

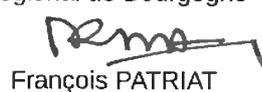
pour l'Etat
le Préfet de la région Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or


ERIC DELZANT

pour l'ADEME
le Président


Bruno LECHEVIN

pour le Conseil Régional de Bourgogne
le Sénateur, Président du Conseil
Régional de Bourgogne


François PATRIAT

Pour la Communauté de communes Entre Nièvres et Forêts
le Vice-président

René FAUST



en présence de
Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

